

Document d'information no. 2 : Frais de scolarité et endettement des étudiants

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Au Canada, le financement de l'éducation postsecondaire repose sur trois grands piliers : les subventions de l'État (fédéral et provincial), les frais d'utilisation (sous forme de frais de scolarité et autres frais payés par les étudiants) et l'argent privé (dons, dotations et contrats).

Pendant des décennies, après la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements ont été les principaux bailleurs de fonds de l'éducation postsecondaire. Mais les choses ont changé au cours des deux dernières décennies, une plus grande part des coûts étant dévolue aux étudiants et aux riches donateurs.

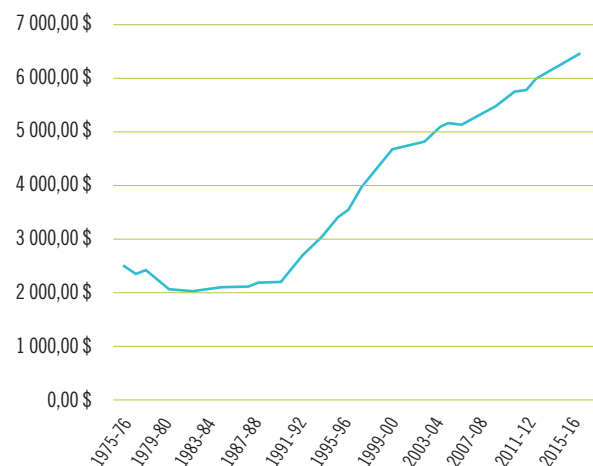
Le présent document d'information s'intéresse aux conséquences de ce changement pour les étudiants et les diplômés.

Frais de scolarité et autres

En 1985, le financement de l'État représentait 81 pour cent des revenus d'exploitation des universités. En 2015, cette part avait reculé à 50 pour cent.¹ Bien qu'on ne dispose de données sur les collèges que depuis 2001, celles-ci montrent une tendance similaire, le financement de l'État passant de 66 pour cent des revenus d'exploitation en 2001 à 60 pour cent en 2015.²

Pour compenser le manque à gagner, les universités et les collèges ont augmenté les frais de scolarité et les autres frais des étudiants. Au cours des 30 dernières années, les frais de scolarité au premier cycle ont doublé, même en tenant compte de l'inflation. Pour les étudiants en génie et les programmes professionnels, on parle de hausses encore plus importantes. Aujourd'hui, l'étudiant moyen paie 4 300 \$ par an de plus en frais de scolarité par rapport à l'étudiant moyen de 1988-89.

Moyenne des frais de scolarité pour les étudiants de premier cycle de 1975 à 2017, en \$ de 2017³



Au collège aussi, les frais de scolarité ont augmenté. Entre 2001 et 2015, la part des revenus d'exploitation provenant des frais de scolarité a augmenté de 40 pour cent.⁴

Et il n'y a pas que les frais de scolarité qui augmentent. Les établissements d'enseignement réclament aussi plus de frais « accessoires » ou « afférents », qui sont théoriquement destinés à couvrir des choses comme les services de santé, les activités sportives, les associations étudiantes et même, dans certains cas, la collation des grades. Depuis 1993, ces frais additionnels obligatoires ont presque doublé si on tient compte de l'inflation. Selon Statistique Canada, ces frais supplémentaires représentaient en moyenne 880 \$ par année en 2017-2018 pour un étudiant de premier cycle universitaire.⁵

Payer pour l'enseignement supérieur

Alors que le prix de l'éducation postsecondaire augmente, la capacité des étudiants à payer leurs factures à l'aide d'un emploi d'été diminue. Le salaire minimum stagne depuis 40 ans si on tient compte de l'inflation.⁶ En 1990, un étudiant travaillant au salaire minimum le plus bas pour un adulte au Canada devait travailler 436 heures pour pouvoir payer ses frais de scolarité. En 2017, on parle de 687 heures.⁷

Et ce n'est que pour couvrir les frais de scolarité et frais afférents. Selon un sondage du magazine Maclean's, en 2017, l'étudiant moyen vivant hors campus a payé 19 498 \$ pour ses frais de scolarité, ses livres, ses déplacements, son logement et sa nourriture. Les frais de scolarité représentent seulement le tiers du total.⁸ Au salaire minimum, il faudrait 48 semaines de travail à temps plein pour réunir cette somme.

Ceci concerne les emplois à temps plein. Or, au cours des deux dernières décennies, les formes de travail qui ont connu la plus forte croissance sont le temps partiel et les postes temporaires.⁹ Proportionnellement, les jeunes sont beaucoup plus susceptibles que les travailleurs plus âgés d'occuper l'un de ces postes précaires... s'ils trouvent un emploi. En effet, le chômage chez les jeunes est près du double de la moyenne nationale. Cela rend encore plus difficile le fait, pour un étudiant, de payer ses études en travaillant.⁵

Le labyrinthe du soutien financier aux étudiants

Parce qu'ils reconnaissent que les études supérieures risquent d'être inaccessibles aux moins fortunés, les gouvernements fédéral et provinciaux offrent une variété de programmes visant à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible. En effet, leurs frais de scolarité de certains étudiants sont essentiellement couverts par divers programmes d'aide financière.

Le problème est que cette aide aux étudiants se cache dans un labyrinthe compliqué de programmes fédéraux et provinciaux qui sont complétés par des programmes institutionnels et une aide privée à but lucratif. L'aide individuelle aux étudiants peut prendre la forme de bourses, de frais de scolarité réduits, de prêts, de crédits d'impôt, de congés d'intérêts sur les prêts étudiants, d'aide au remboursement de la dette ou même de remise de dette. Les critères d'admissibilité varient d'un programme à l'autre. En outre, les programmes provin-

ciaux ne sont pas toujours bien arrimés aux programmes fédéraux. En fait, les systèmes d'aide aux étudiants sont si compliqués que certaines provinces publient des manuels officiels pour aider les étudiants à identifier les sources potentielles de soutien.

De plus, une part importante de cette aide est reportée à plus tard, en aval. L'étudiant doit payer ses frais de scolarité et ses autres dépenses de sa poche, après quoi il reçoit une réduction d'impôt l'année suivante (voire des années plus tard). Ainsi, l'étudiant accumule une dette tout au long de ses études, pour ensuite recevoir une remise de dette ou de l'aide au remboursement de sa dette, et seulement s'il obtient son diplôme. Ce système finit par décourager les futurs étudiants qui n'arrivent pas à rassembler le financement initial. Sans compter que certains risquent de passer à côté de programmes d'aide auxquels ils sont admissibles. Par exemple, le Bureau du directeur parlementaire du budget estime à 200 000 le nombre de Canadiens qui ne réclament pas les crédits d'impôt fédéraux auxquels ils ont droit.¹⁰

Soutien fédéral aux étudiants postsecondaires

En 2016-2017, le gouvernement fédéral a dépensé sept milliards de dollars en soutien direct aux étudiants.¹¹ Cette somme comprend les bourses d'études, les prêts étudiants, l'aide aux étudiants autochtones et les crédits d'impôt. Ce montant semble beaucoup, mais une grande partie du financement est mal ciblée et finit par profiter aux gens qui en ont le moins besoin.

Près de la moitié du financement (3,2 milliards de dollars) prend la forme de dépenses fiscales, telles que le crédit d'impôt pour frais de scolarité, le crédit d'intérêt sur les prêts étudiants et l'impôt différé sur les revenus des régimes enregistrés d'épargne-études. Sauf que les dépenses fiscales (où le gouvernement renonce aux recettes fiscales qu'il aurait autrement perçues) sont régressives. À moins qu'elles ne soient remboursables, elles ne profitent qu'aux personnes dont le revenu imposable est assez important pour entraîner une réduction significative de l'impôt à payer. Par exemple, selon une analyse du Bureau du directeur parlementaire du budget, près de 40 pour cent de la valeur du crédit d'impôt pour frais de scolarité va aux familles dont le revenu se situe dans les 20 pour cent les plus élevés.¹²

De même, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, qui apparie les cotisations des familles à un régime enregistré d'épargne-études, va de façon disproportionnée aux familles

à revenu élevé. La moitié du financement est accordé à des familles gagnant 90 000 \$ ou plus.¹³ Bien que le Bon d'études canadien ait été créé pour aider les familles à faible revenu par l'entremise des REEE, seul le tiers des familles admissibles reçoivent effectivement des prestations.¹⁴

Il faut reconnaître que le gouvernement libéral fédéral a éliminé certaines dépenses fiscales pour les remplacer par des subventions en amont aux étudiants à revenu faible ou moyen. Mais au lieu de remplacer le très régressif programme d'épargne-études, il redouble d'efforts et dépense des millions de dollars pour trouver des moyens d'accroître la participation des familles à faible revenu.

Le gouvernement fédéral offre également un soutien sous forme de prêts étudiants. Mais le taux d'intérêt est relativement élevé. En effet, un prêt étudiant canadien est assorti d'un taux correspondant au taux préférentiel plus 2,5 pour cent, ce qui est nettement supérieur au taux courant de nombreux prêts hypothécaires.

Conséquences

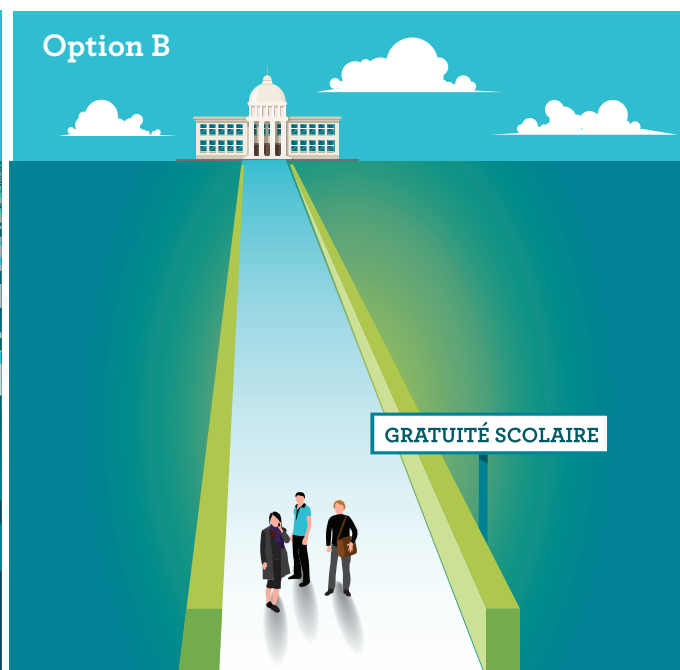
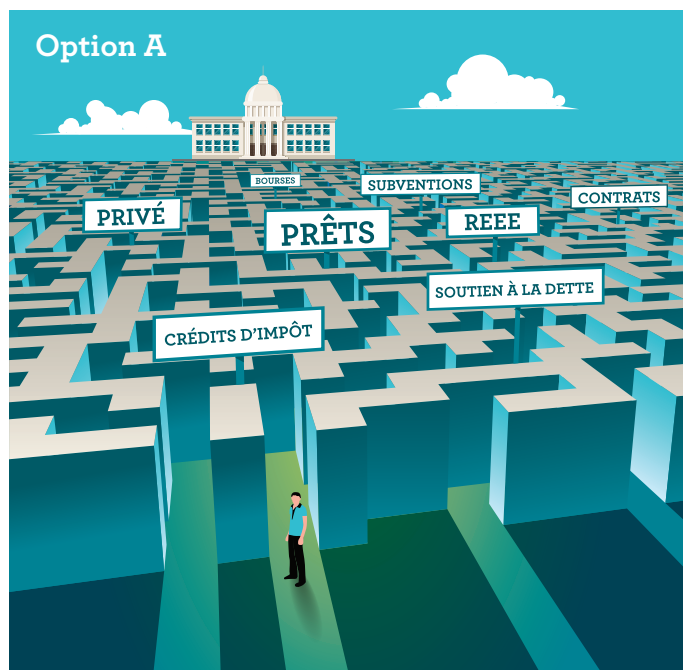
Les coûts croissants de l'éducation postsecondaire pèsent lourdement sur les étudiants, les futurs étudiants et les diplômés.

Devant ce que coûtent les études supérieures, certains étudiants choisissent de passer leur tour. Sur les élèves du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires, un sur trois cite les finances comme étant un des principaux obstacles.¹⁵ Or, puisque 70 pour cent des emplois requièrent un diplôme d'études postsecondaires, bien des jeunes jugent qu'ils n'ont pas le choix d'aller au collège ou à l'université. Ils sont donc obligés de s'endetter pour acquérir les titres de compétences dont ils auront besoin.

Selon l'Enquête nationale auprès des diplômés, 43 pour cent des diplômés collégiaux et 50 pour cent des étudiants universitaires de premier cycle de la promotion 2009-2010 s'étaient endettés pour payer leurs études. De même, dans le sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, la moitié des étudiants finissants en 2015 avaient une dette d'études. Celle-ci s'élevait à 26 819 \$ en moyenne. À cette somme, il faut ajouter environ 10 000 \$ en intérêts sur une période de dix ans.¹⁶

Il est évident que cet endettement est problématique pour les diplômés. Chaque année, plus d'un détenteur de prêt d'études canadien sur dix fait défaut sur ses versements.¹⁷ Environ le tiers des emprunteurs participaient au Régime d'aide au remboursement en 2013-2014, et ce, avant que le gouvernement ne rehausse le seuil de participation à

Le labyrinthe du soutien financier aux étudiants



25 000 \$.¹⁸ Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a dépensé plus d'un milliard de dollars pour annuler des dettes d'études irrécouvrables.

La dette d'études n'affecte pas tous les étudiants de la même manière. Les femmes représentent 56 pour cent des étudiants, mais 60 pour cent des titulaires de prêts d'études canadiens et 66 pour cent des participants au Programme d'aide au remboursement.¹⁹ Les étudiants racisés ou handicapés sont également plus susceptibles d'avoir un prêt étudiant et de prendre plus de temps pour rembourser leur dette d'études.

Les recherches démontrent l'existence d'un lien entre endettement étudiant et mauvaise santé mentale.²⁰ En outre, de nombreux diplômés signalent que leur dette étudiante entrave leur capacité à faire des choix que les autres Canadiens tiennent pour acquis, comme payer un loyer ou un prêt hypothécaire, acheter une voiture ou fonder une famille.

La hausse des coûts des études supérieures et le stress de l'endettement croissant ont également poussé plus d'étudiants à vivre dans la pauvreté, avec peu d'argent pour la nourriture ou le loyer une fois soustraits les frais de scolarité, les frais afférents et les manuels. Un sondage auprès d'étudiants de cinq universités du pays a révélé que deux élèves sur cinq sont en situation d'insécurité

alimentaire. Les taux d'insécurité alimentaire sont encore plus élevés parmi les étudiants immigrants, racialisés et autochtones. Un étudiant sur quatre en insécurité alimentaire déclare que sa santé a été affectée par sa capacité à se procurer des aliments sains et nutritifs. Pendant ce temps, le nombre de programmes d'aide alimentaire sur les campus canadiens a doublé depuis 2004.²¹

De plus en plus de cas d'itinérance sont signalés chez les étudiants canadiens. Cela s'explique par la conjugaison de frais de scolarité élevés et de loyers élevés. Pour survivre à l'année scolaire, des étudiants dorment sur le campus, dans leur voiture, dans les refuges pour sans-abris ou sur le divan d'un ami.²²

Conclusion

Le labyrinthe compliqué des programmes d'aide financière aux étudiants du Canada ne suffit pas à rendre l'éducation postsecondaire accessible et abordable. Un trop grand nombre de Canadiens en paient le prix. Au lieu d'un système coûteux et compliqué de subventions, de prêts et de crédits d'impôt, le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces pour investir cet argent dans l'avènement de la gratuité scolaire en éliminant les frais de scolarité. Ainsi, les étudiants à revenu élevé peuvent ensuite rembourser le gouvernement par leurs impôts.

Apprenez-en plus au scfp.ca/il-est-temps-dagir

¹ Almanach 2015-16 de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

² Tableau CANSIM 477-0060 de Statistique Canada.

³ Almanach 2015-16 de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et Tableau CANSIM 326-0021 de Statistique Canada.

⁴ Tableau CANSIM 477-0060 de Statistique Canada.

⁵ Tableau CANSIM 477-0078 de Statistique Canada.

⁶ Diane Galarneau et Eric Fecteau, « Les hauts et les bas du salaire minimum ». *Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada, juillet 2014.

⁷ Banque de données sur les salaires minimum du gouvernement du Canada.

⁸ Mark Brown, « The Cost of a Canadian University Education in Six Charts », *Maclean's*, 19 octobre 2017 (En anglais seulement).

⁹ Tableaux CANSIM 282-0020 et 282-0080 de Statistique Canada.

¹⁰ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire*, 5 mai 2016.

¹¹ Comptes publics du Canada 2016-2017 : Rapport du ministère des Finances sur les dépenses fiscales fédérales 2017.

¹² Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire*, 5 mai 2016.

¹³ Emploi et Développement social Canada, *Rapport d'évaluation sommative sur le Programme canadien pour l'épargne-études*, 6 novembre 2015.

¹⁴ Jordan Press, « Very Few Canadians are Using Low-Income Benefits. Now, Liberals are Going to Spend Millions to Reverse That », *The National Post*, 2 décembre 2017 (En anglais seulement).

¹⁵ Joseph Berger et Anne Motte, « L'accès aux études postsecondaires : surmonter les obstacles », *Options politiques*, novembre 2007.

¹⁶ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, *L'économie politique de la dette étudiante*, avril 2017.

¹⁷ Emploi et Développement social Canada, Rapport statistique : *Programme canadien de prêts aux étudiants 2014-2015*.

¹⁸ CTV News, « New Break for Canada Student Loan Borrowers », 31 octobre 2016 (En anglais seulement).

¹⁹ Tableau CANSIM 477-0019 de Statistique Canada et Ministre des Finances, *Bâtir une classe moyenne forte : Budget 2017*.

²⁰ Aleksandra Sagan, « The Mental Health Impact of Rising Debt: "A Lot of Students Suffer Silently" », *The Globe and Mail*, 30 mai 2016 (En anglais seulement).

²¹ Drew Silverthorn, *Hungry for Knowledge: Assessing the Prevalence of Student Food Insecurity on Five Canadian Campuses*, Meal Exchange, 2016 (En anglais seulement).

²² Kerry Gold, « Priced Out of Rental Market, Simon Fraser Students Sleeping on Campus », *The Globe and Mail*, 5 août 2016 (En anglais seulement).